

Henock Trouillot, *Le gouvernement du roi Henri Christophe*,  
Port-au-Prince, Imprimerie Centrale, 1974

Maximilien Laroche

Volume 7, numéro 3, décembre 1974

Littérature négro-africaine

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/500351ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/500351ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département des littératures de l'Université Laval

ISSN

0014-214X (imprimé)

1708-9069 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Laroche, M. (1974). Compte rendu de [Henock Trouillot, *Le gouvernement du roi Henri Christophe*, Port-au-Prince, Imprimerie Centrale, 1974]. *Études littéraires*, 7(3), 493–495. <https://doi.org/10.7202/500351ar>

Tous droits réservés © Département des littératures de l'Université Laval, 1974

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

monsieur Arsène Usher Assouan, auteur, — mais non président — de discours politiques et d'essais sur la Côte d'Ivoire.

Il est profondément regrettable que des interférences politiques se soient immiscées dans ce type d'ouvrage, réalisé sous l'égide du Secrétariat d'État chargé des Affaires Culturelles de la république de la Côte d'Ivoire. La perspective proprement culturelle, telle que voulue par l'auteur dans son avant-propos — l'apport des Ivoiriens dans les différentes disciplines culturelles — s'en trouve réellement biaisée.

On ne peut réellement composer un bon répertoire bio-bibliographique sans se heurter à l'épineuse question de la sélection régie par de solides critères pré-établis. En ce qui concerne les écrivains, monsieur Bonneau dit, toujours dans son avant-propos, avoir « pris pour critère la publication de plaquettes, même polycopiées, à condition qu'elles aient été réellement diffusées — ou jouées, s'il s'agit d'œuvres dramatiques... » (p. 7).

Certains écrivains mentionnés, tel Jean Dodo (p. 64), n'ont à leur actif que des œuvres, soit inédites, soit sous presse, soit en préparation. Est-ce de peur d'en « oublier » quelques-uns, aussi obscurs tâcherons soient-ils, qu'il faille trouver place pour tout le monde ? Qualité formerait-elle donc équation avec quantité ? Le critère de base — celui de la publication — se révèle donc insuffisant et, à l'épreuve, finalement peu valable, parce que ne permettant pas d'opérer un choix sévère pour préserver la marque de qualité dont s'enorgueillit toute culture digne de ce nom.

Une démission, si légère soit-elle, du jugement critique, glisse assez

facilement vers un paternalisme que ce type de travail justement est susceptible de développer, malgré une apparente objectivité, lorsque ne sont pas remplies les conditions imposées par le genre.

De plus, la présence de quelques « Ivoiriens de cœur », selon les propres termes de monsieur Bonneau, ne fait qu'étayer singulièrement la restriction émise précédemment.

Tel est le cas du dramaturge malien Sidiky Dembélé, ou encore du romancier-historien Pierre du Prey de la Ruffinière, né à la Martinique. À quel niveau situer leur réelle intégration à la culture ivoirienne, en-dehors de cinq années passées en Côte d'Ivoire, pour le premier, de la rédaction d'*Une Histoire des Ivoiriens* et de *La Côte d'Ivoire de A à Z*, pour le second ? À nouveau surgit le véritable problème de fond : la grille initiale de critères sélectifs pour une objectivité sans défaillance, à défaut de laquelle le répertoire dessert considérablement son objet. Une démarche plus serrée et plus concise eût, en tout état de cause, mieux témoigné d'une culture dont chacun reconnaît l'extrême authenticité et l'étonnante vitalité.

Andrée FOSTY

□ □ □

Henock TROUILLOT, **Le gouvernement du roi Henri Christophe**, Port-au-Prince, Imprimerie Centrale, 1974.

Le dernier ouvrage de l'historien Henock Trouillot, vient combler une lacune. En effet, par un de ces paradoxes qui ne se comptent plus, quand il s'agit d'Haïti, le personnage du roi Christophe a été plus souvent étudié en dehors d'Haïti que par les écrivains haïtiens. Dans le nord du pays,

là où fut établi « le royaume d'Haïti », la mémoire du bâtisseur de la Citadelle Laferrière, continue d'être l'objet d'une grande vénération. Mais c'est à l'étranger (Angleterre : Hubert Cole ; États-Unis : Eugène O'Neill ; Antilles : Derek Walcott, Aimé Césaire ...) surtout que le souvenir de ce personnage important de l'histoire haïtienne a fait l'objet d'essais, de pièces de théâtre.

Depuis le monumental ouvrage de Vergniaud Leconte sur le roi Christophe, paru il y a maintenant une quarantaine d'années, le destin du roi Christophe a fait plutôt l'objet de polémiques parmi les historiens haïtiens, quand il n'a pas été relégué au second plan au profit d'études consacrées en majorité à Toussaint Louverture. L'ouvrage d'Henock Trouillot vient donc, à son heure, réparer cet oubli ou cette indifférence. Cette tâche est d'ailleurs menée avec tout le sens de la mesure et la solidité de la documentation qu'il fallait.

On sait bien que Henri Christophe, ancien esclave et compagnon d'armes de Toussaint Louverture et de Jean-Jacques Dessalines, seconda ce dernier dans la lutte de libération nationale que menèrent les Haïtiens contre les soldats de la France bonapartiste. Après la mort de Dessalines, premier chef de l'état indépendant d'Haïti, Christophe accéda au pouvoir, mais par suite de l'opposition d'une importante fraction de la classe dominante qui avait complété la mort de Dessalines, il dut établir son gouvernement dans la partie septentrionale du pays.

Sur ce « royaume d'Haïti », le mécanisme de son fonctionnement, les conditions de sa viabilité, sur la portée générale des mesures administratives, politiques et économiques que prit le roi Christophe, tout l'éclairage

est loin d'avoir été fait. Et l'entreprise d'Henock Trouillot, en étudiant « le gouvernement du roi Christophe » consiste à lever un premier voile sur ce moment décisif de l'Histoire haïtienne.

Si l'action du roi Christophe a semblé davantage frapper l'attention des observateurs hors d'Haïti que des analystes haïtiens, cela tient sans doute à cette attitude polémique qui a continué de partager les écrivains haïtiens en fils spirituels de Pétion ou de Christophe et qui perpétuait ainsi l'opposition des deux chefs qui se *partagèrent* le pouvoir au lendemain de l'indépendance.

Mais cela tient peut-être davantage encore au fait que le destin du roi Christophe ne peut être considéré et envisagé, dans toute son ampleur, que dans le cadre de l'histoire de la décolonisation d'Haïti et que, pour parler en terme de « culte de la personnalité », on ne peut séparer les trois chefs qu'ont été Toussaint Louverture, Jean-Jacques Dessalines et Henri Christophe. Parler du premier, qui organisa la lutte pour l'indépendance c'est s'obliger à considérer l'action du second qui réalisa cette indépendance et du même souffle c'est devoir étudier le défi qu'eut à relever Henri Christophe, quand il entreprit de donner à cette jeune indépendance haïtienne les indispensables assises administratives, économiques, politiques et diplomatiques dont elle avait besoin. Car ce n'était sans doute pas une tâche simple en 1807 que de préserver la liberté nouvellement conquise par Haïti dans ce concert de nations esclavagistes et colonialistes franchement hostiles à cet Etat, que venaient de créer d'anciens esclaves nègres révoltés contre leurs maîtres européens.

Il revient au poète et essayiste martiniquais, Aimé Césaire, d'avoir, avec le plus de force et d'éloquence, mis en évidence la tâche titanesque de Christophe, dans sa pièce de théâtre « *la tragédie du roi Christophe* ». Et que l'on ne s'étonne pas de voir ici un poète et homme de théâtre figurer à titre d'historien. La pièce de Césaire, œuvre de fiction nourrie cependant de la connaissance la plus intime du drame profond des peuples antillais, est la suite logique de son essai historique sur *Toussaint Louverture*.

Nulle part autant que chez les peuples en train de se décoloniser ne se vérifie autant l'idée que développait Roland Barthes dans un texte sur le discours de l'histoire, à savoir que de l'histoire (dite scientifique et objective) à cette histoire (dite fictive et subjective) il n'y a pas vraiment de différence de nature mais d'idéologie.

Les peuples en voie de décolonisation doivent passer par le rêve d'une autre histoire pour découvrir le mécanisme et le sens objectifs de cette histoire qu'on leur impose. Henock Trouillot, admirateur et biographe de Césaire, le sait bien. Et si son livre est modeste dans ses objectifs et son champ d'étude, il ne prétend pas embrasser tout le destin du roi Christophe ; il ne procède pas moins avec méthode et sûreté à cette tâche insaisissable qui consiste à exposer les méthodes de gouvernement du roi Henri Christophe.

Avec une abondance de détails qui n'exclut pas une grande pondération dans le jugement, et surtout cette absence de partialité qui a souvent caractérisé les historiens du roi Christophe, Henock Trouillot nous permet d'entrevoir, en arrière-plan de la machine gouvernementale de

Christophe, le dessein qui animait ce dernier. Car si le roi Christophe était forcé de répéter les modèles contemporains de gouvernement, qui s'offraient à lui, il n'était pas moins soucieux de faire preuve d'originalité et d'innover. Du mode de perception des impôts à l'organisation du commerce extérieur en vue d'équilibrer la balance des paiements du royaume, mais, également, dans le but de nouer des alliances et de se ménager des armes pour une double guerre (à l'intérieur et à l'extérieur d'Haïti), la politique du roi Christophe nous apparaît comme un vertigineux exercice d'équilibre sur la corde raide au-dessus d'une fosse aux lions.

Maximilien LAROCHE

□ □ □

Paulin S. VIEYRA, **Sembène Ousmane Cinéaste**, Paris, Éditions Présence Africaine, 1972, 244 p.

Il y a chez Sembène Ousmane une dialectique de la plume et de la caméra. Président de l'Association des cinéastes sénégalais, il mène de front littérature et cinéma avec une rare adresse. Son combat social, politique, culturel, mené avec la plume, se prolonge sur l'écran. Fidèle à son rôle de démystificateur, conscient aussi du rôle fonctionnel de l'art en Afrique, Sembène ne considère pas le « septième art » comme un simple divertissement. Il milite pour l'édification d'un cinéma africain authentique et envisage le cinéma au niveau de la dialectique culturelle. Le cinéaste découvre dans l'art où seuls images et dialogues parlent, la réalisation concrète de ses aspirations : l'écran lui permet d'affirmer l'identité culturelle africaine et de répondre aux besoins collectifs ; il constitue non seulement un instru-